

Paris, le 23 juillet 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les médecins accoucheurs sans assurances ?? J. Lansac¹, E. Daraï², D. Luton³

Les ministres passent... les problèmes assurantiels restent ! Nous avons rencontré Xavier Bertrand, Ministre de la santé et des solidarités, avant les dernières élections présidentielles pour attirer son attention sur les problèmes persistants des assurances des gynécologues-obstétriciens, leur coût (représentant près de 100 accouchements au tarif conventionnel) et surtout leur plafonnement à 6 millions d'euros, alors que les indemnités accordées par les tribunaux pour aider une famille dont l'enfant est handicapé, dépassent parfois les 8 millions d'euros.

Nous demandons que dans ces cas la solidarité nationale, par le biais de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM), prenne en charge ces dépassements sans se retourner contre le praticien ou ses ayants-droits. Xavier Bertrand (ancien assureur) nous avait donné raison et affirmé qu'il s'engageait, avant de quitter le ministère de la santé, à prendre une disposition législative pour que l'ONIAM ne se retourne pas contre le praticien. Rien ne s'est produit.

Sitôt les élections passées, nous avons repris notre bâton de pèlerin pour que cette décision soit enfin prise par son successeur, Mme Bachelot. Ce changement pouvait intervenir, en particulier dans le cadre de la loi Hôpital patient, santé, territoire (HPST). Le recours de l'ONIAM été prévu mais l'article 18 a été supprimé à la demande du gouvernement !!

Faut-il que nos collègues libéraux qui assurent 40 % des 800 000 naissances françaises annuelles arrêtent de pratiquer leur discipline ?? Nous ne comprenons pas pourquoi un gouvernement plutôt libéral s'acharne à compromettre l'équilibre public-privé, une réussite française plutôt enviée.

¹ Président du CNGOF

² Secrétaire Général du CNGOF

³ Secrétaire Général du CNGOF

Veut-on que toute l'obstétrique soit réservée au secteur public ? Si oui, il faut le dire clairement. Les femmes n'auront plus de choix entre deux ou plusieurs équipes et les hôpitaux publics déjà saturés ne pourront pas assurer 40 % de naissances de plus à moins de déshumaniser la naissance et de « faire du nombre », au détriment de la qualité et de la sécurité des soins.

Ces problèmes assurantiels :

- poussent les anciens gynécologues-obstétriciens à arrêter de pratiquer l'obstétrique du fait du prix des assurances et des risques non couverts ;
- freinent l'installation en libéral des jeunes collègues, effrayés de devoir engager leurs biens personnels pour pouvoir exercer.

Nos collègues libéraux ont averti qu'ils allaient arrêter leur pratique obstétricale si aucune solution n'était trouvée. Les maternités publiques seront débordées et ne pourront assurer des soins de qualité. Les femmes et les enfants en souffriront.

Nous disons clairement que le ministre sera responsable de ces dysfonctionnements, et des complications à prévoir. Les gynécologues-obstétriciens ne peuvent fonctionner sans assurances complètes. On déploie grande énergie et grands moyens pour la grippe H1N1 qui arrive, le ministre pourrait aussi s'occuper des 800 000 enfants qui naissent tous les ans dans notre pays.

Contacts scientifiques :

Jacques Lansac - *Président du CNGOF*

Tél. : 06.08.43.23.48

Emile Daraï - *Secrétaire Général du CNGOF*

Tél. : 06.60.78.17.84

Dominique Luton - *Secrétaire Général du CNGOF*

Tél. : 06.18.18.27.56

Service de presse et de communication :

MHC Communication

Marie-Hélène Coste

38-40 avenue Jean Jaurès - 94110 Arcueil

Tél. : 01 49 12 03 40 – Fax : 01 49 12 92 19

✉ : MHC@mhccom.eu